

Pour une meilleure compréhension de la méthode de recherche terminologique de l'Office de la langue française

Avant de vous entretenir de la méthode de travail de l'Office de la langue française, permettez-moi de souligner le caractère unique de cette rencontre qui nous donne l'occasion aujourd'hui d'avoir un panorama presque complet de la recherche terminologique au sein de la francophonie.

Le seul fait de replacer la terminologie dans cette perspective plus large nous amène à redécouvrir certains de ses aspects: son bien-fondé, sa portée et, par-dessus tout, l'interdépendance qui existe entre sa pratique et le contexte social dans lequel elle s'inscrit. L'importance que revêt ce dernier trait prouve que la terminologie peut être un excellent moyen de préserver les différences culturelles, tout en servant des objectifs de rapprochement entre les peuples. Il apparaît dès lors évident que notre désir d'harmonisation doit être axé sur l'acceptation de ces différences et non sur leur abolition et que, dans cette optique, la reconnaissance des particularités de chacune des communautés francophones représentées ici devient une condition sine qua non pour l'obtention du consensus que nous recherchons en matière de méthodologie. Plus encore, si le véritable enjeu dans l'entreprise que constitue le Réseau international de néologie et de terminologie est le maintien du français comme langue véhiculaire, l'avenir de celui-ci doit forcément passer par la reconnaissance du droit de tous les francophones de participer à l'évolution de cette langue, tout comme l'uniformisation

des terminologies naissantes ne pourra se réaliser que par l'éclosion, chez ces mêmes francophones, du sentiment d'être liés par une destinée commune.

Mais cela ne peut se faire du jour au lendemain et en attendant d'en arriver là, la création d'une collection internationale semble une manière adéquate de satisfaire les attentes les plus pressantes tout en faisant un premier pas vers le but ultime. Il va de soi que chaque participant a comme préoccupation immédiate de défendre les intérêts de la communauté qu'il représente et de fournir aux membres de celle-ci les outils terminologiques qui lui sont nécessaires. Le fait de favoriser une large diffusion des résultats des recherches terminologiques menées dans chacun des modules et par chacun des associés du Réseau devrait rejoindre cette préoccupation, car la circulation des produits nationaux sur le plan international permettra à chaque communauté de se faire connaître, tout en augmentant le volume des terminologies françaises disponibles. En outre, pour ceux qui ont déjà l'expérience de la recherche terminologique, cette ouverture devrait permettre d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de développement et de recherche, alors que pour ceux qui en sont à leurs premières armes, elle donnera l'occasion de profiter du savoir-faire acquis par les premiers, en adaptant ce dernier à leurs besoins propres.

Comme on peut le constater, tous devraient sortir gagnants de cet accord. Mais pour que la collection que nous souhaitons mettre sur pied remplisse bien le rôle que nous entendons lui faire jouer, il importe qu'elle présente les garanties nécessaires de fiabilité et

d'homogénéité que les lecteurs éventuels sont en droit d'exiger, et en même temps qu'elle soit adaptée à la réalité du marché. Dans ce sens, les exposés qui nous sont présentés ici devraient aider à cerner les points sur lesquels nos mandats respectifs se rejoignent et ceux sur lesquels ils divergent, de manière à identifier au bout du compte les concessions auxquelles il faudra consentir pour s'entendre sur le plan méthodologique.

Déjà on vous a dépeint le tableau de la situation sociopolitique du Québec et tracé les grandes lignes de ses implications sur la méthode de recherche terminologique systématique de l'Office. On vous a également remis un document-synthèse sur cette méthode. Il est donc inutile que je reprenne ici en détail chacun des sujets qui y ont déjà été traités. Je m'appliquerai plutôt à faire ressortir les points qui caractérisent celle-ci et je tenterai d'expliquer les motifs qui sont à l'origine des choix d'ordre méthodologique, en insistant sur les orientations actuelles et futures. En même temps et afin de bien camper le cadre administratif dans lequel les terminologues de l'Office mènent les projets de recherche, je décrirai brièvement les moyens organisationnels et matériels qui sont mis à leur disposition et ceux que nous souhaiterions voir développer. En cela je ne suivrai peut-être pas fidèlement le plan qui avait été proposé aux communicateurs. Aussi je vous encourage fortement à poser les questions qui seraient restées sans réponse après la lecture du document-synthèse et à la suite de l'exposé.

1. Introduction

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à rappeler quatre traits principaux de la recherche terminologique systématique à l'Office, car, au Québec, la définition elle-même de la terminologie comme l'«étude systémique de la dénomination des notions appartenant à des domaines spécialisés de l'expérience humaine et considérées dans leur fonctionnement social (1)» en découle, tout comme l'adoption par l'Office d'une démarche méthodologique qui tient davantage d'une approche onomasiologique que sémasiologique.

1.1. Francisation = terminologie comparée à sens unique, de l'anglais vers le français

Étant donné la situation de bilinguisme dans laquelle se trouve le Québec, la traduction y est omniprésente et la recherche terminologique essentiellement comparée. Toutefois, le but visé étant de franciser et non de maintenir le bilinguisme, elle a ceci de particulier: la langue de départ, en l'occurrence l'anglais, n'est utilisée que comme clef d'accès au français. Concrètement cela veut dire qu'il y a bel et bien une recherche effectuée dans un corpus anglais, mais qu'il n'y a pas forcément de jugement porté sur les termes anglais qui sont véhiculés au moment de la diffusion des résultats de la recherche, ceux-ci n'étant donnés que pour permettre aux usagers de connaître l'équivalent français correct du terme anglais qui les intéresse. On peut dire que la recherche terminologique est comparée mais s'effectue à sens unique, de l'anglais vers le français.

1.2. Uniformisation de la terminologie et modernisation de la langue = orientation de l'usage

En revanche, pour répondre au besoin d'harmonisation et d'uniformisation de la terminologie qu'ont suscité dix ans de francisation ainsi que pour veiller à la qualité et à la modernisation de la langue, dont l'urgence n'est plus à démontrer depuis le virage technologique des années 80, il est nécessaire de porter un jugement sur les unités terminologiques françaises repérées et, par ricochet, de tenir compte du système notionnel auquel les termes appartiennent. La recherche terminologique à l'Office n'est donc pas une activité d'observation et de consignation et par là de description de l'usage, mais une activité d'orientation de ce dernier, soit une activité interventionniste.

1.3. Implantation = participation du milieu à la recherche

Les usagers représentant à la fois l'origine des travaux de recherche et le point de chute principal du résultat de ces derniers, la participation du milieu à l'élaboration des terminologies est jugée essentielle non seulement pour garantir la fiabilité des recherches sur le plan scientifique et technique, mais aussi pour faciliter l'implantation des terminologies en question.

1.4. Langue du travail et langue des communications = clientèle et produits variés

Comme la langue du travail est la première visée mais n'est pas la seule, puisque la langue des communications joue aussi un rôle

primordial dans le processus de consécration de l'usage, il va de soi que les clients de l'Office sont nombreux et variés, allant des ouvriers en usine au grand public. Cela entraîne forcément une diversification des produits et une adaptation du mode de diffusion pour chaque catégorie.

Je pourrais ajouter une cinquième clef à la compréhension de la méthode, soit le respect du contexte nord-américain qui se trouve à l'arrière-plan de chacun des principes énoncés ci-dessus.

2. L'offre et la demande

2.1. La demande

Cela dit, comment la recherche terminologique systématique ou «thématique», si l'on préfère, s'organise-t-elle concrètement à l'Office? C'est à proprement parler la clientèle qui constitue le bien-fondé de la recherche et cela indépendamment du canal que peut emprunter l'identification des besoins de cette dernière. De la même manière que sur le plan économique, l'offre et la demande influent sur la production, la clientèle a un impact à la fois sur le choix du domaine, la délimitation du champ de travail, le produit visé, le mode de diffusion adopté, la composition des équipes de travail. Bref, elle joue ni plus ni moins que le rôle de moteur.

2.2. La clientèle: son évolution

D'ailleurs, on constate qu'après dix ans de francisation, c'est-à-dire de présence de l'Office dans les milieux de l'entreprise, la clientèle elle-même et le comportement de cette dernière

(1) Boutin-Quesnel R. *et alii*, 1985, *Vocabulaire systématique de la terminologie*, p. 17.

se sont modifiés. Davantage sensibilisés à l'action de l'État dans le dossier linguistique, certaines catégories de travailleurs québécois, jusque-là plus réticents devant une intervention extérieure dans l'aménagement de leurs terminologies, sont aujourd'hui non seulement plus ouverts à cela, mais **tendent même de plus en plus à réclamer d'eux-mêmes l'aide de l'organisme.**

Ce changement d'attitude peut s'expliquer en grande partie par le fait que la population du Québec, tout en étant partisane de l'adoption d'une politique linguistique et terminologique, n'avait pas nécessairement, à l'époque où ces mesures ont été votées, une idée précise de la manière dont se déroulerait le projet de francisation de la langue de travail, ni de ce que cela impliquerait concrètement pour eux. Entre la rationalisation d'un problème et l'intégration, sur le plan psychologique, de la solution envisagée, il y a un pas. Aucunement préparés à le franchir, les travailleurs avaient donc en premier lieu développé un mécanisme de défense qui se traduisait par une méfiance à l'égard de l'organisme pourtant désigné spécifiquement pour les assister dans la tâche qu'ils allaient entreprendre. Chez les non-langagiers, cette méfiance était accrue par la méconnaissance de ce qu'est la terminologie, méconnaissance alimentée de surcroît par les idées les plus répandues vis-à-vis des métiers dits *d'intellectuels*.

Ce n'est que progressivement que ce groupe de travailleurs a pu être convaincu des bonnes intentions de l'organisme et de l'efficacité de ses méthodes. Cet investissement en valait toutefois la peine puisque maintenant la clientèle est non seulement plus vaste, mais aussi mieux disposée et plus motivée. Cette évolution dans le comportement des usagers, conjuguée avec les orientations gouvernementales

nouvelles comme la valorisation des services à la clientèle et l'application des principes de gestion intégrale de la qualité, a même amené les responsables des productions terminologiques à réajuster le tir et à concevoir des produits d'« implantation » qui s'adressent davantage aux travailleurs en usine **qu'aux spécialistes de la langue** (c'est-à-dire les traducteurs, rédacteurs techniques, réviseurs, etc.), qu'aux spécialistes identifiés comme agents de diffusion de la terminologie au sein des entreprises ou qu'aux communicateurs professionnels comme les enseignants, les journalistes, etc. Cela ne veut pas dire, toutefois, que ces derniers, longtemps considérés comme la clientèle privilégiée de l'Office, seront laissés pour compte à l'avenir. Ce serait faire preuve d'ingratitude à l'égard de ceux qui les premiers se sont montrés intéressés aux produits et aux services de l'Office. Non, il s'agit davantage d'un rééquilibrage des efforts consentis pour la francisation de la langue de travail, rééquilibrage qui d'ailleurs témoigne non pas d'une erreur d'aiguillage dans le passé, mais au contraire, d'une mutation positive de l'organisme pour suivre le cheminement de la population, dans le dossier linguistique.

2.3. La clientèle: les catégories actuelles de clients

Il faut donc retenir qu'à l'heure actuelle, il existe trois catégories distinctes de clients qui justifient la mise sur pied d'un chantier terminologique, c'est-à-dire la constitution d'une équipe de travail pour effectuer une recherche terminologique systématique dans un domaine donné: les communicateurs et les spécialistes de la langue, communément appelés au Québec *les langagiers*; les spécialistes du domaine, considérés comme agents de diffusion

de la terminologie dans leur milieu; les travailleurs de la base (qu'ils soient cols bleus ou cols blancs). Le grand public est, quant à lui, rejoint soit directement par l'existence des services de consultation, soit indirectement par l'élaboration d'une terminologie, comme celle de l'alimentation ou du vêtement, **appelée à connaître une diffusion très large, principalement par l'intermédiaire des langagiers.**

2.4. La gestion de la demande: le choix des domaines et les produits

Il va sans dire que l'ampleur de la tâche dépasse largement les ressources que l'organisme peut consacrer à la recherche. On comprend dès lors que la gestion de la demande, qui permet de déterminer les activités de l'Office et particulièrement de la Direction des services linguistiques en matière de recherche terminologique, soit une opération de plus en plus stratégique et appelle une étroite collaboration entre toutes les directions et tous les services engagés d'une manière ou d'une autre dans le processus de francisation.

Fondé maintenant davantage sur un principe de travail terminologique «à la carte», plutôt que sur un partage des responsabilités entre l'État et l'entreprise selon le caractère spécifique ou commun des terminologies, le choix des domaines traités est, par conséquent, effectué en fonction de la manifestation par la clientèle d'un désir de collaborer ou de prendre en charge elle-même la totalité ou une partie des étapes du travail, mais également en fonction des lacunes identifiées soit en raison de l'absence d'ouvrages pertinents de type terminologique, soit du caractère fortement néologique de l'ensemble de la terminologie du domaine. Un dernier critère, le nombre de travailleurs touchés par la diffusion

d'une terminologie peut également entrer en ligne de compte.

C'est ce virage qu'on pourrait qualifier de *sociopolitique* qui explique qu'aujourd'hui, rares sont les projets qui sont générés de l'intérieur, comme cela était le cas autrefois quand l'impulsion de la recherche devait partir de l'organisme, en l'absence d'une présence marquée de la clientèle. Cela explique également l'élargissement de la gamme des produits terminologiques offerts par l'Office, qu'il s'agisse des imprimés comme les vocabulaires, les lexiques, les micro-lexiques et les affiches, ou des produits informatisés comme les fichiers de la Banque de terminologie du Québec (BTQ).

3. La mise en marche du projet

3.1. Les équipes de travail: les différents types et leur composition

Une fois le domaine arrêté et selon le degré ou le mode de participation proposé ou consenti par le client, la constitution d'une équipe de travail peut prendre trois formes différentes: comité interentreprises, commission de terminologie ministérielle ou comité de terminologie. Comme il s'agit d'un cas très particulier, je n'inclus pas dans les possibilités l'accord de subventions à des chercheurs indépendants, bien que cette pratique représente une autre façon de prolonger pour l'Office son action à l'extérieur. L'adoption de l'une ou l'autre de ces trois formules n'influe en rien sur la méthode suivie pour l'élaboration d'une terminologie. Elle n'a de conséquences que sur le partage des tâches. Dans les deux premiers cas, un terminologue de l'Office joue un rôle conseil auprès

de spécialistes du milieu ou auprès d'autres terminologues rattachés à une entreprise ou à un ministère. Dans le troisième cas, il assume lui-même le travail de recherche en étant secondé par des spécialistes du domaine. Ce qu'il importe de préciser, c'est qu'une équipe de travail doit toujours présenter un profil multidisciplinaire qui garantisse la qualité du produit sur les plans technique et scientifique. Ainsi dans l'éventualité où la recherche est effectuée par un ou des terminologues, qu'ils soient rattachés à l'Office, à une entreprise ou à un ministère, il faut s'assurer que le concours de spécialistes du domaine est acquis et vice versa.

3.2. Le profil des chercheurs

Mais quel profil l'un et l'autre doivent-ils avoir? Comme la recherche terminologique au Québec est le plus souvent comparée, on exige des terminologues qu'ils possèdent une compétence linguistique en français et en anglais, à tout le moins en anglais écrit. C'est ce qui explique qu'en général, au Québec, les terminologues aient au départ une formation de base comme traducteurs ou linguistes, ayant acquis pour la plupart une formation en terminologie «sur le tas». Il est vrai que depuis quelques années, avec la mise en place de programmes de formation en terminologie au sein de quelques universités, le marché du travail commence à accueillir des terminologues de formation. Mais les études de ces derniers en terminologie demeurent toutefois liées, d'une manière ou d'une autre, à la traduction et à la linguistique. De plus, contrairement à d'autres pays qui possèdent une tradition lexicographique, on ne trouve pas au Québec de terminologues d'expérience qui viennent de maisons d'édition spécialisées dans la production d'ouvrages

lexicographiques. Néanmoins, il arrive que certains terminologues aient eu des contacts avec le monde de la lexicographie par l'intermédiaire de projets spécifiques comme l'élaboration du *Trésor de la langue française au Québec* qui est menée à l'Université Laval. Mais ceux-ci sont l'exception.

Si j'insiste sur ces caractéristiques du terminologue québécois, c'est que les deux éléments que représentent la formation «sur le tas» et l'absence de liens que j'appellerais *héréditaires* avec la lexicographie, sont de la plus grande importance, car ils renforcent le caractère autonome et foncièrement pratique de la terminologie au Québec, comme discipline «de terrain». Il m'apparaît impossible de bien comprendre toute la motivation des choix effectués à l'Office en ce qui a trait à la méthode, laquelle est d'ailleurs fondamentalement empirique, ainsi que le développement de la discipline qu'est la terminologie au Québec, sans considérer ces facteurs sous-jacents, qui sont pourtant trop souvent oubliés dans les tentatives de théorisation de la terminologie.

3.3. Le profil des spécialistes

Comme l'essentiel réside en bout de piste dans la réalisation d'un produit qui satisfasse le client par sa pertinence, son accessibilité et sa fiabilité, il convient non seulement de faire la jonction entre terminologues et spécialistes, mais encore faut-il que ces derniers, ou la consultation de ces derniers, soient le gage d'une certaine représentativité. En effet, le degré de crédibilité des spécialistes du point de vue de la compétence professionnelle et de la connaissance des langue d'arrivée et de départ ajoute son poids à la qualité de la recherche, tout comme l'importance du consensus obtenu favorise l'implantation éventuelle de la terminologie dans le milieu.

Le recrutement des informateurs, c'est-à-dire des spécialistes, est donc particulièrement délicat et doit être effectué d'une manière éclairée. Non seulement ceux-ci doivent-ils être sélectionnés en fonction des qualités qui viennent d'être énumérées, mais il importe qu'ils aient un intérêt marqué pour la question linguistique **en général et pour la terminologie en particulier.**

4. Le fonctionnement des équipes: le mode de consultation

Dans un projet de recherche mené par l'Office, la collaboration peut prendre deux formes:

- La mise sur pied d'un comité de terminologie, dont le profil idéal est celui qui réunit de cinq à six spécialistes issus des milieux professionnels, de la recherche, de l'enseignement professionnel, de la fonction publique et de l'entreprise;
- Le travail en tandem d'un terminologue et d'un spécialiste du milieu, accompagné de consultations ponctuelles d'autres spécialistes au besoin et suivi d'une consultation élargie, soit au moment de lire le manuscrit avant sa publication, soit par l'intermédiaire d'une publication provisoire avec appel de commentaires.

La consultation est étendue à l'étranger dans le cas d'une terminologie dont la diffusion est internationale.

4.1. L'importance de la participation du milieu

Le ou les terminologues sont donc garants, par leur formation ou leur expérience, de l'aspect «scientifique» du produit, c'est-à-dire de la rigueur scientifique avec laquelle est menée la recherche. La

participation des spécialistes du domaine à l'élaboration d'une terminologie apporte, elle, l'assurance que le produit répond aux besoins, et que sa fiabilité est éprouvée, c'est-à-dire qu'il ne contient pas d'inexactitudes sur le plan technique. Pour toutes ces raisons, on ne saurait concevoir à l'Office un projet de **recherche terminologique** qui ne ferait pas appel à la collaboration des gens du milieu, d'autant que ceux-ci entrent en scène dès le moment où le domaine a été déterminé et qu'ils sont appelés à jouer un rôle actif tout au long du travail de recherche comme nous allons le voir.

5. La préparation du travail terminologique

5.1. L'élaboration d'une hypothèse de travail

Lors de la délimitation du champ de travail, qui constitue la deuxième étape de la préparation du travail terminologique après le choix du domaine, le spécialiste guide le terminologue dans l'exploration de ce dernier, dans la représentation de sa structure ainsi que dans l'exploration du milieu de diffusion souhaitable, avant d'intervenir de plain-pied dans le travail terminologique proprement dit.

Pour sa part, le terminologue doit se familiariser, à partir de ces mêmes paramètres, avec le domaine qu'il s'apprête à aborder, car c'est son rôle d'évaluer l'état de la terminologie et de juger des écueils qui jalonnent la recherche pour, en fin de compte, proposer une hypothèse de travail. Pour arriver à développer adéquatement cette hypothèse de travail, cela nécessite qu'il connaisse la structure et la nature du domaine, c'est-à-dire si celui-ci est scientifique, technique ou non technique, traditionnel ou

néologique, de portée internationale ou régionale.

Il doit en effet cerner la partie du domaine à traiter en priorité, le volume de notions auquel il est judicieux de limiter la recherche s'il veut livrer un produit fiable dans un temps raisonnable, la clientèle visée et le produit souhaité. Il est de plus en plus rare aujourd'hui qu'on puisse se permettre de traiter de vastes ensembles, car ceux-ci exigent un trop grand investissement de ressources et implique des échéances trop lointaines. Par souci d'efficacité on tente plutôt de concentrer la recherche sur un noyau restreint de notions à l'intérieur d'un champ étroit, avec une clientèle de plus en plus ciblée et un produit défini en fonction d'une situation de communication bien précise. C'est d'ailleurs ce qui explique l'apparition de l'appellation *recherche terminologique thématique* en opposition à *recherche terminologique ponctuelle* pour désigner une recherche sur un ensemble fermé de notions, le qualificatif *systematique* faisant davantage référence à l'essence même de la recherche terminologique quelle que soit son étendue, puisque, à l'Office, comme on l'a vu, on définit cette dernière comme l'«étude systémique de la dénomination des notions appartenant à des domaines spécialisés de l'expérience humaine et considérées dans leur fonctionnement social (2)».

5.2. L'importance de la familiarisation avec le domaine

Cette prise de connaissance du domaine par le terminologue lui confère en outre la crédibilité et le sérieux nécessaires pour être considéré comme un interlocuteur valable par les spécialistes tant dans les échanges préliminaires qu'il a avec

(2) Boutin-Quesnel R., et alii, *ibid.*

eux qu'au moment d'animer les séances de travail et de défendre ses arguments. Trop souvent minimisée, cette période où l'on apprivoise le domaine est pourtant, selon moi, la clef de voûte de la dynamique qui prévaudra dans l'équipe de travail au même titre que la capacité du terminologue à instruire les spécialistes de ce qu'est la recherche terminologique et des attentes que l'on a envers eux.

Car il faut reconnaître que cette familiarisation, bien souvent négligée dans la hâte d'avoir en main un produit tangible, permet au terminologue de saisir les caractéristiques du domaine de manière à être capable d'en brosser un tableau clair et convaincant et de répondre des choix qu'il propose. Il ne faut surtout pas oublier que le risque le plus grand dans ces échanges avec les spécialistes est sans contredit qu'il s'établisse un rapport de force dans lequel l'une des parties prenne le pas sur l'autre. Or le succès du travail avec le milieu repose sur les aptitudes du terminologue à créer un climat de confiance propice à la collaboration de sorte que l'apport de chacun soit complémentaire mais aussi d'égale importance. Si le terminologue ne possède pas l'assurance voulue parce qu'il n'entend rien au fonctionnement du domaine, il y a de fortes probabilités que son rôle soit réduit à celui de scribe et que le produit terminologique, par conséquent, fasse piètre figure sur le plan scientifique. De la même manière, des spécialistes mal renseignés sur ce qu'est la recherche terminologique et sur ce que sont ses objectifs et sa méthode seront rapidement dépassés par les événements ou alors n'arriveront jamais à considérer leur spécialité dans la perspective désirée pour formuler des commentaires qui soient vraiment pertinents.

En résumé, cette première phase que représente la préparation du travail terminologique proprement

dit est celle où se mettent en place les structures et les fondements sur lesquels reposeront les étapes subséquentes. Par son tour d'horizon du milieu et du domaine, le terminologue est en mesure de savoir à quelle clientèle s'adresse le résultat de la recherche, quel produit il doit élaborer (affiche, vocabulaire, lexique, micro-lexique) et quel mode de diffusion est envisagé (informatique ou imprimé), quels sont les spécialistes sur qui il peut compter, quelle sera leur participation au projet, à quelle partie du domaine il doit s'attaquer et quelles sont les difficultés pressenties.

Cette phase, bien que souvent perçue comme celle qui peut être traversée rapidement et sans qu'on y consacre trop d'énergie, est en réalité beaucoup plus importante qu'elle ne le paraît. Elle constitue en fait l'assise du travail terminologique lui-même et mérite qu'on y prête une grande attention. Plus le terrain est bien préparé, moins les surprises sont nombreuses et désagréables et mieux le terminologue sait résoudre les problèmes qui se posent par la suite. Cela évite de devoir improviser des solutions et de faire perdre à la recherche le sérieux et la rigueur sur lesquels repose la crédibilité des résultats.

5.3. Les moyens mis à la disposition du terminologue

À l'Office, divers moyens s'offrent au terminologue pour réaliser cette exploration. Une étroite collaboration avec le personnel de la Direction de la francisation, qui est en contact direct avec le milieu, facilite la collecte de tous les renseignements utiles sur ce dernier, le recrutement des spécialistes et l'introduction du terminologue sur le terrain. Notamment dans les projets d'implantation, toujours plus nombreux de jour en jour, un lien étroit s'est créé avec un service en

particulier, celui des linguistes conseils chargés d'aller dans les entreprises dont ils ont la responsabilité évaluer les besoins de celles-ci sur le plan terminologique. Le service des bibliothèques et le fichier inventaire de la Banque de terminologie du Québec permet, d'autre part, d'obtenir les documents voulus et l'information nécessaire pour que le terminologue se familiarise avec le domaine. Cette étape, on le comprendra aisément, n'est nullement informatisée si ce n'est l'interrogation des bases de données documentaires qui donnent accès à la documentation existante. Cette interrogation sert d'ailleurs également au choix du corpus qui constitue la première étape du travail terminologique proprement dit que nous abordons à l'instant.

6. Le juste à temps passe par les points chauds et les raccourcis terminologiques

Le choix du corpus, tout comme l'établissement de la nomenclature et la participation du milieu dont il a été question précédemment, constitue selon moi un point chaud de la recherche terminologique à l'Office actuellement. J'entends ici par *points chauds* des étapes ou caractéristiques de la recherche terminologique qui offrent une latitude que les autres n'ont pas et qui sont, par conséquent, déterminantes. En effet, étant donné l'ampleur de la tâche et la nécessité d'agir rapidement, on l'a vu, il importe de réaliser les projets de recherche terminologique dans un temps de plus en plus court, si l'on désire livrer le produit à point nommé. Par cela on rejoint la gestion du «juste à temps».

Or, d'une part, à l'Office, les terminologues doivent veiller à l'entretien des fichiers de la BTQ, ce

qui a forcément un impact sur le temps de recherche. D'autre part, les conditions de réalisation sont souvent plus difficiles qu'auparavant, soit en raison de contraintes administratives qui font en sorte que les ressources sont moins grandes que celles dont on disposait autrefois, contraintes auxquelles nul organisme d'État n'échappe aujourd'hui, soit en raison de problèmes inhérents aux domaines abordés qui, dans le cas des domaines de pointe, par exemple, surgissent tant sur le plan documentaire que sur le plan de l'organisation des notions et de la sélection des unités. En outre, comme il importe de respecter le contexte d'aménagement linguistique dans lequel s'inscrivent les travaux de l'organisme, le traitement des données terminologiques doit se faire dans une perspective d'orientation de l'usage et non de description de l'usage avec tout ce que cela implique tant sur le plan scientifique qu'organisationnel (démarche «onomasiologique», respect du contexte nord-américain, sélection des unités, participation du milieu).

Si l'on excepte la possibilité de réduire le nombre de projets pour affecter plusieurs terminologies à une même recherche, ce qui présente l'avantage de pouvoir couvrir un champ plus large mais qui a comme inconvénient de ne servir que très peu de clients en même temps, la seule issue possible demeure l'emprunt de «raccourcis terminologiques», c'est-à-dire de couper au plus urgent et à l'essentiel en restreignant le plus possible le champ de travail et en ciblant davantage, comme on l'a vu, la clientèle.

Cela ne permet peut-être pas de mettre sur le marché des ouvrages terminologiques volumineux et exhaustifs, mais cela a au moins le bénéfice de parer au plus pressé tout en continuant de répondre aux attentes des usagers en leur offrant des produits auxquels ils ont collaborés et qui répondent aux

besoins qu'ils nous ont eux-mêmes exprimés, sans trahir pour autant le mandat d'uniformisation de la terminologie et de modernisation de la langue qu'est le nôtre. Cela suit d'ailleurs parfaitement la tendance actuelle qui fait que la conception d'affiches ou de supports iconographiques ainsi que l'élaboration de micro-lexiques connaissent une popularité grandissante auprès des clientèles nouvellement acquises.

6.1. Le corpus

Concrètement, l'emprunt de ces raccourcis terminologiques passe par la diminution du nombre d'ouvrages retenus dans le corpus d'analyse en même temps que la consolidation de la qualité et de la représentativité de ces mêmes ouvrages. Comme il est expliqué dans le document-synthèse dont il a été fait mention au début de cet exposé, les sources écrites constituent encore le fondement de la recherche terminologique à l'Office, même si le rôle que jouent les spécialistes consultés représente un heureux complément par rapport à ces sources.

Si cette manière de procéder a été privilégiée jusqu'ici, c'est en raison, d'une part, de la possibilité qui existe dans les langues comme l'anglais et le français de se procurer une documentation écrite valable et, d'autre part, de l'avantage que présentent les sources écrites par le fait qu'elles sont aisément vérifiables. En outre, la lourdeur, la complexité et le coût d'une enquête orale auprès des usagers et ce qu'elle exige de précision pour être représentative de l'usage réel et, par conséquent, crédible d'un point de vue scientifique, expliquent qu'encore aujourd'hui, la balance penche du côté du corpus écrit, en dépit de l'aspect moins dynamique que certains lui reprochent et qui se trouve compensé, à l'Office, par la

participation des spécialistes du milieu à toutes les étapes de l'élaboration des terminologies. Il en sera sans doute ainsi aussi longtemps que le choix sera permis, ce qui, il est bien évident, ne diminue en rien l'intérêt des ouvrages terminologiques issus de sources orales quand les circonstances se prêtent davantage à cette méthode.

Il est donc primordial que ces ouvrages soient triés sur le volet et soient soumis aux spécialistes engagés dans le projet. En attendant que l'informatique vienne au secours du terminologue, celui-ci doit prendre les moyens pour que le nombre de documents qu'il aura à dépouiller dans un temps donné soit réaliste sans que le sérieux de la recherche en souffre. En principe, il en va de même pour les ouvrages du corpus de référence, c'est-à-dire ceux auxquels on aura recours au besoin pour compléter l'information terminologique, même si la question de la représentativité ne se pose pas dans ce cas d'une façon aussi aiguë.

6.2 La nomenclature

Le deuxième élément sur lequel le terminologue a pris pour diminuer l'ampleur de la tâche est l'établissement de la nomenclature, entendons ici de la nomenclature provisoire, que représente la liste de termes «par hypothèse» qui correspondent aux notions à l'étude et qui est dressée avec le concours des spécialistes, soit:

- En compilant les termes qui figurent dans les ouvrages à caractère terminologique ou lexicographique du corpus d'analyse;
- En compilant seulement les termes qui figurent dans les fichiers d'une banque de données et qui sont indexés au domaine ou sous-domaine traité;
- En demandant aux spécialistes du comité de terminologie de s'inspirer du domaine tel qu'il a été structuré

pour fournir une liste de termes sur laquelle ils se seront concertés.

Il est, en effet, de plus en plus fréquent que la nomenclature soit arrêtée à la fois en fonction des limites du champ de travail mais également selon le produit visé et le mode de diffusion envisagé qui eux-mêmes découlent de l'identification des besoins inhérents au domaine et à la situation de communication des locuteurs. On observe trois tendances:

- Traitement d'un sous-domaine jugé prioritaire en raison des lacunes qu'il présente du point de vue soit terminologique (sous-domaine fortement néologique), soit documentaire (terminologie non répertoriée);
- Traitement de ce qu'on peut appeler *le noyau dur*, c'est-à-dire le groupe restreint de termes que l'on peut considérer comme propres au domaine et qui en constituent le coeur; ceux-ci se retrouvent la plupart du temps dans plusieurs sous-domaines, bien qu'il arrive également qu'ils soient davantage concentrés dans l'un d'eux. Dans ce cas-là, on rejoint la première tendance et il est possible d'élargir au besoin la nomenclature par poussées excentriques, c'est-à-dire en l'augmentant par l'ajout des notions techniques qui sont incluses dans les définitions des termes propres, mais qui n'appartiennent pas nécessairement aux sous-domaines retenus;
- Traitement des termes qui décrivent un produit concret en fonction du degré d'actualité de ce dernier (exemple de la terminologie de la caméra vidéo) ou de son aptitude à être diffusé selon un mode visuel (affiche).

Ainsi en robotique, la décision de traiter en priorité le système mécanique du robot, par exemple, conjuguée au souhait du client d'avoir en main des affiches à distribuer dans les usines met automatiquement en

relief les notions qui représentent des objets concrets et plus spécifiquement l'équipement le plus répandu, soit les différentes composantes du robot-manipulateur industriel. Toujours dans le domaine de la robotique, un raisonnement analogue mais différent peut être élaboré, si la clientèle ciblée est celle des spécialistes du domaine et que le produit souhaité est un vocabulaire. La nomenclature devra alors être arrêtée en fonction du noyau dur que constituent les notions propres au domaine et sur lesquelles viennent se greffer celles empruntées aux domaines mères, de manière à assurer à la clientèle l'essentiel des notions de base nécessaires à la compréhension du domaine et qui, sur le plan terminologique, renferme vraisemblablement une part importante de néologismes. Ou encore si les spécialistes de la langue sont visés en priorité, il conviendra de choisir la nomenclature en fonction du sous-domaine qui présente des lacunes soit du point de vue terminologique, soit du point de vue documentaire. Il faut bien entendu être conscient que cette démarche est d'un point de vue purement scientifique un pis-aller, car idéalement la recherche devrait pouvoir être menée de façon exhaustive. Mais l'avènement des industries de la langue, parmi lesquelles on compte la recherche terminologique, nous a amenés à constater que la langue, elle aussi, est soumise aux contraintes plus pragmatiques du marché et que les produits qu'elle génère doivent eux aussi satisfaire aux normes d'efficacité et de qualité que dictent la société de consommation et les principes de gestion intégrale de la qualité.

6.3. La consultation du milieu

La dernière carte que possède le terminologue pour alléger la méthode est reliée au mode de consultation des

spécialistes. Jusqu'à maintenant privilégié, en raison des garanties qu'il offre en ce qui a trait au consensus, le comité de terminologie a l'énorme inconvénient d'être très lourd à gérer pendant le temps que dure la recherche, surtout quand on s'attaque à un domaine de pointe dans lequel les spécialistes ont une disponibilité très réduite (la situation est totalement différente dans un comité interentreprises et dans une commission de terminologie ministérielle, au sein desquels l'Office n'est pas à proprement parler le «demandeur»). Le travail en tandem d'un spécialiste et d'un terminologue offre déjà beaucoup plus de souplesse, ne serait-ce qu'en ce qui a trait à l'organisation des séances de travail. Mais avec toute l'importance que revêt la participation du milieu aux travaux de l'Office, il n'est pas non plus possible de faire le sacrifice pur et simple d'un consensus. Une consultation élargie bien dirigée peut en fin de course équivaloir avantageusement aux réunions d'un comité de terminologie, d'autant plus que cette formule n'exclut en rien la possibilité de tenir, si cela s'avère nécessaire, une ou deux rencontres de concertation pour régler les cas litigieux. Mais il est bien évident que pour qu'elle soit valable, cette consultation doit, de façon claire, faire appel au sérieux des spécialistes et habilement les amener à répondre aux questions que se sont posées au cours de la recherche le terminologue et le spécialiste conseil. En fait, de la même manière qu'il est possible d'animer de façon dynamique un comité de terminologie et de créer entre les membres un véritable esprit d'équipe, il y a moyen de piquer la curiosité des principaux acteurs et de susciter leur intérêt. Au Québec, d'ailleurs, les spécialistes sont de plus en plus conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans l'évolution de la terminologie de leur domaine et de la responsabilité qui leur incombe.

7. Pour une société distincte

Les autres étapes de la recherche terminologique, soit celles relatives au dépouillement et au traitement des données, ne peuvent, en revanche, subir de modifications. Il faudra donc tenter de diminuer l'investissement de temps par des moyens extérieurs à la méthode dont nous discuterons plus loin.

7.1. Le système notionnel: la pierre angulaire du chantier terminologique

En attendant, voyons comment ces étapes sont conduites actuellement à l'Office et ce qui les caractérise. Le développement de la terminologie au Québec dans une optique aménagiste de la langue de travail a, de toute évidence, marqué la définition même de cette discipline, comme il a été souligné plus haut. De langue de travail à langue de spécialité, de langue de spécialité à système organisé de notions, de système organisé de notions à étude systémique et d'étude systémique à démarche onomasiologique, le chemin était tracé à l'avance. Que l'on ajoute à cela les balises nécessaires à l'orientation de l'usage et le travail du terminologue a pris forme naturellement. On a précisé déjà que la nomenclature provisoire établie au début de la recherche témoigne en fait des notions à l'étude, «matérialisées» d'une certaine façon dans la liste des termes «par hypothèse». La collecte des données terminologiques qui est effectuée lors du dépouillement vise donc à compiler tous les renseignements nécessaires à la description de l'usage, mais aussi tous les éléments essentiels à l'organisation logique des données entre elles en vue d'en faire l'analyse ultérieurement et d'être en mesure de

proposer des correctifs au besoin.

C'est pour cette raison que le terminologue de l'Office doit s'assurer non seulement qu'il a relevé les données de base mais que ces dernières se vérifient lorsqu'elles sont confrontées à l'expérience des spécialistes, à la logique qui sous-tend l'ensemble structuré que représente le domaine et à celle que véhicule le système linguistique de la langue d'arrivée. Dans ce sens, le dépouillement exige qu'une attention particulière soit portée à tout élément définitoire, que celui-ci se trouve ou non dans l'énoncé formel d'une définition, dans celui d'un contexte ou au hasard du discours scientifique ou technique. Seule cette reconstruction patiente du casse-tête organisationnel et un tissage régulier des liens qui unissent les notions entre elles peut permettre d'arriver à un tout cohérent et autoriser un jugement sur la valeur des dénominations en présence.

Sans vouloir relancer la polémique entre lexicographie et terminologie, il me semble important, avant d'expliquer plus en détail la manière dont on procède à l'Office pour effectuer le dépouillement terminologique et le traitement des données, de tenter d'analyser la différence fondamentale qui existe entre ces deux disciplines, liées par la ressemblance de leur clientèle et celle de leurs produits, mais combien éloignées par leurs objectifs dans un contexte d'aménagement linguistique comme celui du Québec. Qu'on ne se méprenne pas toutefois sur mes intentions qui ne sont nullement de les confronter pour perpétuer le vain affrontement qui résulte depuis longtemps de ce parallèle. Pour moi la preuve est faite que chacune a sa raison d'être et répond à un besoin différent, et que le conflit qui perdure est davantage imputable à ce qu'elles doivent bien souvent partager le même marché. Mais c'est là une toute autre question et par mon propos, je tiens surtout à jeter un éclairage neuf

sur la notion d'interventionnisme et de normalisation qui sous-tend le travail terminologique à l'Office, et, par la même occasion, à démystifier l'aménagement linguistique.

Selon moi, il faut bien distinguer l'activité descriptive de celui qui vise à fournir au locuteur un reflet fidèle de ses habitudes linguistiques et de ses propres jugements sur sa langue, de l'activité descriptive de celui qui, une fois le constat en main, doit en identifier les lacunes pour proposer des mesures correctives. Ainsi le lexicographe qui se défend bien de vouloir orienter l'usage et qui se refuse à le faire a, dans son optique, parfaitement raison puisqu'il conçoit son rôle comme celui d'un témoin de l'usage et que les indications qu'il fournit au lecteur, que celles-ci concernent le niveau de langue ou la datation, ne sont en fait pas directives mais explicatives. Le débat sans fin sur le bien-fondé du dictionnaire illustre bien la confusion qui règne depuis toujours entre normes et marques d'usage. C'est donc bien injustement qu'on reproche au lexicographe telle ou telle prise de position ou, au contraire, qu'on prend sa neutralité pour de la «lâcheté». En réalité, le lexicographe donne à ses lecteurs les clefs dont ils ont besoin pour comprendre le discours qu'on leur tient.

La terminologie comme outil d'aménagement linguistique, elle, a pour vocation d'aller au-delà de la description objective. Elle doit à partir de cette dernière chercher à guider le locuteur vers plus de clarté et plus de cohérence par rapport au système linguistique et notionnel quand l'usage s'en est éloigné. Le terminologue procure ainsi à ses clients un outil de communication qui devrait leur permettre d'exprimer sans ambiguïté leur pensée. Dans cette perspective, la terminologie prescrit plutôt qu'elle n'ordonne et la norme, même si elle est foncièrement directive, peut être entendue comme un conseil plutôt qu'une obligation.

Curieusement à l'heure actuelle, et c'est là sans doute le paradoxe de l'être humain, on reproche aux lexicographes de ne pas être normatifs en même temps qu'on pousse des hauts cris dès qu'on entend que le terminologue doit l'être.

C'est qu'on n'a pas encore intégré l'idée que, dans un axe chronologique, la terminologie devrait idéalement précéder la lexicographie, tout comme la médecine préventive cherche non pas à remplacer la médecine curative mais à la devancer. Si l'on poursuit la comparaison, le caractère interventionniste de la terminologie fait davantage figure de mesure pédagogique et incitative que de mesure policière et répressive, tout comme un menu diététique peut-être un encouragement à une alimentation saine pour prévenir ou pour corriger un dysfonctionnement. Dans un cas comme dans l'autre, le client ou le patient est libre de suivre ou non les directives.

Là où il n'y a souvent pas de choix possible, c'est bien davantage dans la décision d'intervenir ou de ne pas intervenir, car à ce niveau les enjeux sont souvent plus importants et les risques plus graves. La question qui se pose est donc: doit-on, dans un contexte d'aménagement linguistique, élaborer des produits terminologiques ou lexicographiques?

Mais il y a également la manière d'intervenir qui compte et c'est la raison pour laquelle à l'Office, la participation du milieu à l'élaboration des terminologies est jugée essentielle et que des règles, qui garantissent la rigueur scientifique voulue, ont été instaurées. Je ne ferai qu'effleurer l'étape du dépouillement terminologique qui, mis à part l'aspect qui a été souligné tout à l'heure, à savoir la recherche des éléments définitoires, ne comporte pas de traits particuliers. Je rappellerai seulement que le terminologue est à l'affût de quatre catégories de données précises:

les unités terminologiques, leur catégorie grammaticale, leur indicatif de grammaire et, au besoin, leur indicatif de pays; les traits notionnels, c'est-à-dire les éléments d'ordre définitoire qui vont permettre de rapprocher et de distinguer les notions de manière à les situer les unes par rapport aux autres, dans le système que forme l'ensemble d'entre elles, bref de les cerner, de les organiser, puis de leur donner une forme concrète, c'est-à-dire de les définir; les renseignements encyclopédiques, métalinguistiques et techniques qui serviront, s'il y a lieu, à rédiger les notes terminologiques ou techniques ou encore à orienter le choix des unités ou la création lexicale; et enfin, les illustrations qui sont un complément indispensable des traits notionnels.

Le repérage des éléments de la première catégorie s'appuie sur des critères extra-linguistiques et des critères linguistiques. Mais avec le profil interdisciplinaire des domaines de pointe et le flottement que cela entraîne dans la démarcation des frontières tant en ce qui a trait aux unités elles-mêmes que par rapport aux notions qu'elles désignent, une attention spéciale doit être portée lors de la collecte de ces informations.

En attendant qu'une réflexion plus poussée permette de résoudre les problèmes engendrés par cette modification du profil des domaines, il est recommandé à cette étape-ci et en début de recherche d'élargir son optique au risque de retenir inutilement quelques notions et termes superflus. Pour les raisons données plus haut, il est également important de retenir que le repérage des traits notionnels ne peut se limiter au dépouillement de documents entièrement ou partiellement de type lexicographique, malgré l'intérêt que ces derniers présentent pour faciliter un premier contact avec une notion. Les données relevées dans ceux-ci doivent nécessairement être

contrevérifiées dans d'autres sources d'une catégorie différente. Quant aux renseignements encyclopédiques, métalinguistiques et techniques, même s'ils ne font pas partie des données de base en terminologie, la pratique a démontré leur grande utilité dans l'analyse notionnelle et linguistique ainsi que leur importance dans les phases ultérieures d'implantation des terminologies. Pour ce qui est des illustrations, elles sont perçues comme un complément parfois indispensable des traits notionnels.

Le traitement des données recueillies est sans aucun doute la phase critique du travail du terminologue et celle qui requiert le plus grand doigté. On le sait, à l'Office, la recherche est conduite la plupart du temps de l'anglais vers le français. Ce que le terminologue doit éviter à tout prix c'est de tomber dans le piège que peut constituer la comparaison des deux langues. Il doit donc, tout en naviguant de l'une à l'autre, puisqu'il y est forcé, étudier le découpage des notions et des termes dans la perspective propre à chaque système linguistique. Il doit faire de même au moment de la sélection des unités et dans les cas où il doit recourir à la création lexicale. En somme, il s'agit de cerner les notions et de les articuler entre elles à partir d'un examen comparatif des éléments définitoires, de juger de l'acceptabilité des unités terminologiques françaises qui les dénomment, puis de déterminer les équivalents anglais qui sont employés pour désigner les notions ainsi délimitées et qui serviront par le fait même de clefs d'accès aux termes français retenus.

Comme l'étude des dossiers terminologiques se fait par regroupement des notions apparentées de manière à pouvoir plus aisément les cerner et les articuler entre elles, on se rend vite compte que cela amène forcément le terminologue à élaborer des

définitions qui forment un tout cohérent et qui reflètent le système de notions ou la partie de ce dernier qui est à l'étude. En effet, il arrive fréquemment que les sources consultées donnent des renseignements partiels, qui appellent une synthèse, ou encore des renseignements contradictoires. Dans cette dernière éventualité, il faut d'abord s'assurer qu'il s'agit bien d'une opposition de fond réelle, auquel cas il convient d'opter soit pour l'école la plus implantée parmi la clientèle visée, tout en signalant en note l'existence de l'autre perspective, soit de «neutraliser» la notion en ne retenant que les traits communs aux deux écoles, traits qui existent forcément sinon il ne s'agirait pas de la même notion. Il se peut également que les définitions relevées équivalent davantage à une discussion ou à une réflexion sur la réalité qui correspond à la notion plutôt qu'à une définition de type conceptuel qui ne renferme que les éléments jugés inhérents à la notion. Toutes ces raisons s'ajoutent aux motifs qui jouent en faveur de l'élaboration d'une nouvelle définition-synthèse par le terminologue et les spécialistes pour assurer au résultat de la recherche plus de rigueur et plus d'unité.

En outre, des règles strictes d'écriture régissent l'élaboration de ces définitions qui sont en fait l'expression concrète et visible des notions. Chacune correspond à l'énoncé qui regroupe l'ensemble des traits notionnels caractéristiques d'une seule notion, c'est-à-dire qui en fait, une fois réunis, un tout indissociable et unique.

Sans cette étape, il serait scientifiquement impossible pour le terminologue de procéder à l'étude linguistique qui est à proprement parler l'établissement des liens qui existent entre un terme et une notion et entre les termes entre eux, ni à la sélection des unités sans que les conclusions qu'il en tirerait soient

faussées. En effet, en terminologie, tout repose sur le système de notions, le terme n'a d'importance que par rapport à la notion qu'il désigne et à sa capacité de s'intégrer au système. Cela est vrai, qu'on entende *terminologie* au sens strict, c'est-à-dire «ensemble des termes propres à une sphère d'activités», ou au sens «d'étude systémique de la dénomination des notions appartenant à des domaines spécialisés», puisque, dans un cas comme dans l'autre, on reconnaît, dans la définition qu'on en donne, le caractère essentiel d'«entité cohérente», soit par l'emploi du substantif *ensemble* ou du qualificatif *système*. Il est inutile de reprendre un à un les types de liens qui peuvent exister entre les termes, d'autant que pour l'adoption d'une terminologie uniforme à l'intérieur d'une éventuelle collection internationale, nous devrions être en mesure de préciser chacune de ces étiquettes, qu'il s'agisse de synonyme, d'abréviation, de forme abrégée ou de variante orthographique.

Il est beaucoup plus important d'insister sur l'étape de sélection des unités, à laquelle on détermine les termes à privilégier et ceux à éviter, et sur les critères d'acceptabilité qui guident le terminologue dans cette opération délicate. Ces critères d'acceptabilité se divisent en trois groupes distincts: les critères linguistiques, c'est-à-dire qui sont en rapport avec le fonctionnement du système linguistique en général; les critères terminologiques, en rapport avec le fonctionnement du système notionnel et dénominateur d'une langue de spécialité; puis les critères sociolinguistiques dits *critères d'implantabilité* qui, leur nom le dit, sont en rapport avec le contexte sociolinguistique global du locuteur.

Comme ceux-ci sont énumérés dans le document de référence que vous avez entre les mains, je n'entrerai pas dans le détail de chacun mais je vais plutôt tenter de mettre en

relief l'utilisation qu'en fait le terminologue. Il s'agit pour ce dernier de balises qui, lorsqu'il doit juger du terme à l'étude, lui servent d'appui pour bâtir une argumentation qui justifiera la décision qui sera arrêtée.

Pour la plupart, les critères d'acceptabilité peuvent être considérés individuellement. Certains toutefois fonctionnent en interrelation avec d'autres, alors que quelques-uns, comme la précision et l'économie, sont en opposition. Il est donc clair qu'un terme ne doit pas satisfaire à l'ensemble de ces critères pour être retenu.

Ceux-ci sont donc davantage des sortes de balises qui donnent au terminologue des points d'appui pour construire son argumentation. Par conséquent, si une unité terminologique remplit un très grand nombre de conditions, elle présente plus d'intérêt qu'une autre qui ne répondrait qu'à un ou deux critères.

En revanche, il faut bien se rendre compte qu'une unité terminologique qui a passé haut la main au travers de la grille des critères d'acceptabilité terminologiques et linguistiques peut échouer lamentablement une fois soumise à celle des critères sociolinguistiques. Les résultats obtenus dans les deux catégories doivent donc être eux-mêmes confrontés avant de décider du sort d'un terme. La réciproque n'est cependant pas aussi vraie, puisqu'un terme qui cadrerait parfaitement avec le contexte sociolinguistique, mais qui ne serait pas conforme au système linguistique, c'est-à-dire aux processus de dénomination des notions, ne pourrait être recommandé. À l'Office, il importe de garder présent à l'esprit les deux objectifs suivants: qualité et uniformisation. Mais il est également essentiel d'être conscient de la difficulté d'effectuer un changement dans les habitudes linguistiques. Aussi est-il sage de bien peser le pour et le contre avant

d'opter pour cette issue et de se rappeler qu'il vaut mieux n'avoir recours au rejet d'un terme qu'en situation extrême, c'est-à-dire quand celui-ci n'est vraiment pas conforme au système linguistique ou vient désorganiser le système notionnel d'une langue de spécialité, car la réussite d'un produit terminologique dans un contexte d'aménagement linguistique se calcule également au succès de son implantation. Malheureusement, dans un domaine en pleine évolution, il n'est pas rare de devoir adopter les mesures extrêmes en question. Comme on peut le constater, la façon la plus simple d'arriver à un tableau clair et de pouvoir ainsi tirer des conclusions est de procéder par pointage.

Le plus difficile pour le terminologue de l'Office est sans nul doute d'arriver à concilier le respect du contexte nord-américain et le système linguistique du français, tout en ménageant les habitudes linguistiques des usagers et en prenant en considération les objectifs d'aménagement de l'organisme. La gestion des emprunts externes, entre autres choses, pose souvent des problèmes majeurs et il faut être conscient alors qu'en dépit des règles, on ne peut traiter massivement ces derniers. Chaque cas doit être étudié et soupesé attentivement pour arriver à la solution la plus acceptable.

Le terminologue doit être d'autant plus prudent que plusieurs blâment la terminologie, notamment les linguistes, de n'être pas « scientifique », de ne pas appuyer son intervention sur des bases irréfutables. S'ils n'ont peut-être pas tout à fait tort, ils n'ont pas non plus entièrement raison, car ils oublient souvent que les choix qui sont effectués, s'ils ne sont pas irrécusables, ne sont pas non plus arbitraires et se fondent sur un raisonnement logique défendable, entériné par les locuteurs eux-mêmes en la personne des spécialistes consultés.

On voit dans quelle mesure la question des critères d'acceptabilité est vitale dans la démarche adoptée par l'Office et pour quelles raisons il est nécessaire également d'obtenir l'assentiment des locuteurs. Car, on l'a suffisamment démontré dans l'exposé du contexte sociolinguistique du Québec, la nécessité d'intervenir est bel et bien réelle et les solutions envisageables peu nombreuses. Vues sous cet angle, la condamnation sans appel de la terminologie et l'attitude passive préconisée par certains constituent souvent un frein à la francisation, ce qu'on ne peut manquer de déplorer.

Le dernier geste contestable que peut avoir à poser le terminologue est celui qui l'engage dans un processus de création lexicale. Mais je tiens à rassurer tout de suite ceux pour qui cela tiendrait du sacrilège. Contrairement à la croyance populaire, le terminologue se retrouve beaucoup plus rarement en position d'acteur que d'observateur et s'il est poussé à cette dernière extrémité, il a recours aux procédés de création propres au système linguistique de la langue d'arrivée, en l'occurrence le français, en prenant bien soin de retourner aux caractères notionnels pour éviter d'être obnubilé par la langue de départ et de tomber dans le piège de la traduction littérale.

En réalité, deux situations seulement justifient ce type d'intervention:

- Afin de pallier l'absence d'un terme français pour désigner une notion;
- Afin de remplacer une unité terminologique ne répondant pas aux critères d'acceptabilité terminologiques, linguistiques ou sociolinguistiques.

Dans un cas comme dans l'autre, il va de soi que le néologisme ainsi créé par le terminologue et les membres du comité consultatif doit lui-même satisfaire aux critères énumérés précédemment au même

titre que les néologismes et les autres termes repérés lors du dépouillement.

L'ultime péché à pardonner au terminologue de l'Office, toutefois: sa méfiance à l'égard des emprunts extérieurs, qu'ils soient formels, sémantiques ou de structure, et les libertés qu'il prend parfois à l'égard du français dit *international*. En effet, la situation du Québec et le contexte particulier nord-américain ont amené l'Office à adopter des énoncés de politique et d'orientation de l'usage sur les questions de l'emprunt, des régionalismes et de la féminisation des titres pour guider et les langagiers et les terminologues engagés dans le processus de francisation au Québec.

Pour clore le chapitre strictement méthodologique, il ne reste plus qu'à préciser que l'étape finale, la fusion des fichiers, consiste en réalité à déterminer les termes anglais qui désignent les notions telles qu'elles ont été délimitées et qui équivalent par conséquent aux termes français retenus, ces termes anglais devant servir de clefs d'accès aux solutions proposées.

Les équivalences partielles sont résolues par le recours au terme générique ou spécifique, selon le cas, avec mention de la non-coïncidence totale des deux langues en note ou autrement. Quant à l'absence complète d'un terme due au découpage différent ou à la réorganisation des notions, elle pose un problème plus délicat.

Néanmoins, elle peut être compensée:

- Par l'emploi du terme anglais utilisé avant la réorganisation des notions. Cela en fait souvent un terme polysémique ou crée une situation d'équivalence partielle. Par exemple, la notion d'« adaptabilité » qu'on croyait être la même que celle de « souplesse » s'en distingue finalement. Le dossier est donc scindé en deux, mais le terme anglais *versatility* utilisé pour désigner l'adaptabilité sera conservé pour désigner aussi la nouvelle notion issue de la première, soit celle de

«souplesse». En ce sens, il devient polysémique;

– Par la réduction de la périphrase anglaise utilisée dans ces cas-là, à sa forme la plus terminologique. À titre d'exemple, la phrase *most of these manipulators are operated automatically* devient *automatic manipulator*.

Une note explicative est de rigueur dans tous les cas.

Les activités beaucoup plus pragmatiques, comme la saisie des données sur support et la constitution des dossiers et des fichiers, sont trop accessoires selon moi pour qu'il soit nécessaire d'en parler, car la façon dont elles sont menées ne devrait pas influencer sur les principes méthodologiques fondamentaux que nous cherchons à identifier. Cependant, comme il a été question précédemment de la nécessité de trouver des moyens d'accélérer la recherche terminologique sans intervenir dans les étapes qui viennent d'être décrites, permettez-moi de dire encore quelques mots à ce sujet et de terminer sur certaines perspectives d'avenir.

8. Le sauf-conduit des industries de la langue

Il est assez clair que tout ce qui peut être fait pour alléger la méthode de recherche elle-même sans trahir le mandat qui est dévolu à l'organisme a été envisagé et est implanté au fur et à mesure que de nouveaux projets voient le jour. Nous avons examiné précédemment les étapes et les caractéristiques qui permettent un réaménagement ainsi que les orientations que nous entendons suivre à leur propos.

Mais il existe parallèlement plusieurs autres voies détournées qui méritent d'être considérées, car elles mènent au résultat désiré, pour autant qu'on les trace dans un axe convergent. Déjà nous avons

mentionné rapidement le mode de gestion de la demande à partir des besoins exprimés à la fois par les abonnés de la BTQ et les autres clients avec lesquels sont en contact les divers services et directions de l'Office. Les données recueillies par les uns et par les autres permettent, au fur et à mesure que le système s'affine, d'avoir un tableau de plus en plus fidèle de ce qu'on pourrait appeler *la carte terminologique du Québec*. Cet outil est, à n'en pas douter, fort précieux en matière de planification et permet à coup sûr de rejoindre les clients sans se tromper. Cependant, il est bien évident que pour résoudre les problèmes de chevauchement imputables au profil multidisciplinaire des domaines et à la formule de recherche terminologique «à la carte», la coordination des travaux exige davantage. Une réflexion plus poussée sur l'ordre dans lequel il est judicieux d'aborder les différents domaines identifiés s'impose. Par exemple, on peut supposer que le traitement en priorité des sous-domaines de l'informatique devrait permettre de préparer le terrain pour les projets de recherche qui portent sur des champs d'application de cette branche. Il y a donc intérêt à concevoir un système de planification d'ordre chronologique, c'est-à-dire qui détermine l'ordre dans lequel sont traités les domaines, qui soit jumelé avec un système de planification d'ordre synchronique, c'est-à-dire qui établit les liens entre les divers domaines traités pendant une même période. Cela donnera une idée de la tâche à abattre et fera ressortir les couplages à effectuer pour gagner en efficacité et pour épargner temps et argent.

La mise sur pied d'un tel système m'apparaît d'autant plus souhaitable que la deuxième mesure préconisée pour l'accélération de la production terminologique est bien entendu la multiplication des foyers de recherche à l'extérieur de l'organisme. Que l'on

songe seulement qu'ici, au sein du Rint, la mise sur pied d'une collection internationale va demander que l'on se penche sur la manière dont on entend effectuer le choix des domaines, que ce soit relativement à la nature ou au partage de ceux-ci.

D'un tout autre ordre, mais pas moins pertinente, vient ensuite la **batterie des mesures technologiques** et, au premier chef, l'informatisation des différentes étapes de collecte et de saisie des données: l'interrogation des différentes bases de données, documentaires et terminologiques; la constitution de fichiers de travail informatisés; l'installation de postes de travail individuels pour chaque terminologue; l'introduction dans le processus de production de logiciels de publication assistés par ordinateur, etc. La gamme est vaste des améliorations techniques et ergonomiques qui peuvent être envisagées pour accélérer la production. Certains projets pour le développement de prototypes sont présentement en cours, d'autres sont à l'étude. Mais à l'heure actuelle, il faut bien l'admettre, la recherche terminologique à l'Office est très peu informatisée et à l'exception de certaines étapes du travail, comme l'interrogation des fichiers informatisés de la BTQ et de *Termium* et le système de publication par ordinateur de la BTQ, le travail est effectué manuellement. Il ne faut pas se cacher non plus que, par essence, la recherche terminologique, tout comme n'importe quelle recherche d'ailleurs, implique un certain investissement de temps. La familiarisation du terminologue avec le domaine, les discussions avec les clients pour définir et cerner le projet, l'analyse notionnelle et l'analyse linguistique comme la sélection des unités, la consultation des spécialistes sont autant de phases qu'il ne sera jamais possible d'automatiser. Au mieux peut-on concevoir à certains moments une forme d'aide mécanique, comme le

logiciel de formation de néologismes qui avait été imaginé pour assister les spécialistes dans la création lexicale.

On est loin, on s'en rend compte, d'avoir épuisé tous les débouchés qu'il sera nécessaire d'exploiter pour continuer à remplir la mission qui nous a été confiée. Le Réseau des industries de la langue (Ril) comme le Rint ouvrent chacun à leur façon des portes au moment opportun. Le premier laisse entrevoir les transferts technologiques essentiels au développement d'outils chaque jour plus performants et sans lesquels la terminologie n'a qu'un avenir incertain. Le deuxième permet d'enclencher un processus de transferts, «terminologiques» cette fois-ci, également vitaux.

L'un ne va pas sans l'autre puisque le Rint est au Ril ce que la matière première est à l'industrie des produits finis. Sans le développement de la terminologie il n'y aura pas de systèmes experts dédiés à la représentation des connaissances et sans systèmes experts il n'y aura peut-être plus un jour de recherche

terminologique faute de moyens.

Mais pour réussir ces «transferts terminologiques» qui nous concernent directement aujourd'hui, il importe que l'outil, en l'occurrence la collection internationale souhaitée, soit bien structuré et offre les garanties nécessaires d'homogénéité et de fiabilité, en même temps qu'il soit bien adapté à nos besoins.

D'un point de vue strictement méthodologique, il sera donc de mise que l'on s'entende sur l'identification des données terminologiques, la nature, la représentativité et la fiabilité du corpus; la pertinence de la nomenclature en fonction du domaine choisi et des objectifs; dans le cas d'un vocabulaire, la conformité de la définition terminologique, et son originalité (entendons ici la question des droits d'auteur); la cohérence des données terminologiques entre elles; et enfin, la présence, la précision et l'exactitude des sources.

D'un point de vue extra-méthodologique, le consensus devra porter sur: le choix des domaines

(nature et partage); la nature des produits publiés dans la collection (vocabulaire, lexique, micro-lexique, etc.); la normalisation de la définition de ces produits; la publication du résultat de recherches comparées seulement ou de recherches unilingues; les garanties à obtenir sur les plans technique et scientifique (formation et expérience de l'auteur et des personnes-ressources); les données terminologiques à publier; la présentation des données terminologiques; la terminologie de la terminologie utilisée dans les rubriques, les énoncés et les pages liminaires.

Comme on peut le constater, la tâche est encore grande et il ne me reste plus qu'à espérer que les quelques précisions que j'ai pu apporter aujourd'hui auront contribué à poser un jalon de plus vers l'objectif que nous nous sommes fixé.

*Micheline Cayer,
Office de la langue française,
Québec.*